




Mairie d'Allos

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°12042021.1.14 Séance du 12 avril 2021

Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le 
ID : 004-210400065-20210412-012042021114-DE

L'an deux mil vingt un, le lundi 12 avril à 17 heures et 30 minutes, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LANTELME, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Allos, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Allos, dûment convoqués *le 5 avril 2021*.

Présent(s) :

1. Michel LANTELME
2. Stéphane PELLISSIER
3. Marc ELDIN
4. Philippe BIANCO
5. Jean-Marc MICHEL
6. Stéphanie LAMBERT
7. Kévin BERNARDI
8. Serge ZORGNOTTI
9. Danielle GUIRAND
10. Emmanuel CONSIDERE
11. Alain ROTTINO

Procurat(s) : Sylvie MICHEL-LEYDET donne procuration à Michel LANTELME
Lucile ROUX donne procuration à Serge ZORGNOTTI
Sylvain BARBOTIN donne procuration à Marc ELDIN
Maxime LANTELME donne procuration à Alain ROTTINO

Le secrétariat a été assuré par : Stéphane PELLISSIER

Service émetteur : Comptabilité
Classification : 7.8

OBJET :

AMORTISSEMENT A COMPTER DE L'ANNEE 2021 DES SUVENTIONS D'EQUIPEMENT (FONDS DE CONCOURS) VERSEES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions d'équipement versées (fonds de concours) doivent être obligatoirement amorties.
Conformément au décret 2011-1951 du 23/12/2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions versées celles-ci ne sont plus amorties en fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire de la subvention, mais de la nature du bien subventionné.

Considérant les fonds de concours versés au cours de l'année 2020 pour un montant total de 1 052 277,20 € (soit 1 050 000 € au profit du S.M.V.A au titre du contrat de station 2014 2020, et 2 277,20 € au profit du CD 04 pour les travaux de la passerelle de Valdemars) il convient d'amortir ces subventions à compter de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'amortir à compter du 1^{er} Janvier 2021 les fonds de concours versés au cours de

l'exercice 2020 aux conditions suivantes :

<u>Objet</u>	<u>Bénéficiaire</u>	<u>Montant versé</u>	<u>Durée</u>	<u>Montant annuel</u>
		<u>Année 2020</u>	<u>d'amortissement</u>	<u>amortissement</u>
Part contrat station 2016 2020	SMVA	1 050 000 €	10 Ans	105 000 €
Part travaux passerelle sentier Valdemars	CD04	2 277,20 €	1 An	2 277,20 €

⇒ Vote à l'unanimité

Fait à ALLOS, le 12 avril 2021

Pour copie conforme,

Monsieur Le Maire,

Michel LANTELME



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fiche d'un bien

MAIRIE ALLOS

01 - BUDGET PRINCIPAL

Bien

Code et désignation: CONCOURS028 - OFFRE DE CONCOURS 2020 SMVA

N° d'inventaire : CONCOURS028

Montant du bien : 1 050 000,00

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 1 050 000,00

Type d'amortissement : Linéaire

Date de début d'amortissement : 01/01/2021

Durée : 10

Taux d'amortissement : 10,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2021	amortissement	1 050 000,00	105 000,00	105 000,00	945 000,00	non	non	
2022	amortissement	1 050 000,00	105 000,00	210 000,00	840 000,00	non	non	
2023	amortissement	1 050 000,00	105 000,00	315 000,00	735 000,00	non	non	
2024	amortissement	1 050 000,00	105 000,00	420 000,00	630 000,00	non	non	
2025	amortissement	1 050 000,00	105 000,00	525 000,00	525 000,00	non	non	
2026	amortissement	1 050 000,00	105 000,00	630 000,00	420 000,00	non	non	
2027	amortissement	1 050 000,00	105 000,00	735 000,00	315 000,00	non	non	
2028	amortissement	1 050 000,00	105 000,00	840 000,00	210 000,00	non	non	
2029	amortissement	1 050 000,00	105 000,00	945 000,00	105 000,00	non	non	
2030	amortissement	1 050 000,00	105 000,00	050 000,00	0,00	non	non	

Bien

Code et désignation: CONCOURS027 - FONDS DE CONCOURS 2020 TRAVAUX PASSERELLE SENTIER VAL

N° d'inventaire : CONCOURS027

Montant du bien : 2 277,20

Tableau d'amortissement

Montant total à amortir : 2 277,20

Type d'amortissement : Linéaire

Date de début d'amortissement : 01/01/2021

Durée : 1

Taux d'amortissement : 100,00%

Exercice	Type d'annuité	Base de calcul	Montant de l'annuité	Cumul amorti	Valeur nette comptable	Réalisé	Inventaire	Subvention
2021	amortissement	2 277,20	2 277,20	2 277,20	0,00	non	non	

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 004-210400065-20210412-012042021114-DE